



**Commission
scolaire
de Montréal**

MÉMOIRE

Déposé par la Commission scolaire de Montréal
à l'Office de consultation publique de Montréal

PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL CONSULTATION PUBLIQUE

10 septembre 2013

Commission scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 3B3
www.csdm.qc.ca

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Comme prévu dans sa Charte, la Ville de Montréal (Ville) a élaboré « un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social¹. » « Dans le but d'enrichir, de déployer et de préciser le Plan en matière de stratégies, de cibles et de priorités d'action² », la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour mener une consultation auprès des citoyens ainsi que des organismes publics et privés, qui constituent l'essence même de Montréal. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) étant la plus grande institution scolaire de l'île de Montréal, c'est à ce titre qu'elle souhaite contribuer à la réflexion amorcée par la Ville et soumet un mémoire à l'occasion de cette consultation.

Soulignons que, dans le cadre de la consultation publique sur le thème « Montréal physiquement active », menée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal, la CSDM avait présenté un mémoire, lequel comporte bon nombre d'éléments forts pertinents pour la présente consultation.

Dans le présent mémoire, un portrait de la CSDM sera d'abord brossé. Par la suite, les préoccupations de l'institution seront précisées relativement au Plan de développement de Montréal en fonction des trois grandes perspectives : *Vivre et grandir à Montréal, Travailler et étudier à Montréal et Aménager la ville.*

Portrait de la CSDM

La CSDM est établie dans le plus grand centre urbain du Québec. Son territoire couvre huit arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que la Ville de Westmount. Parmi les 50 400 élèves résidant sur le territoire de la CSDM et inscrits dans une école primaire francophone, 90 % fréquentent une école de la CSDM. Quant au secondaire, parmi les 32 600 élèves résidant sur le territoire de la CSDM et inscrits dans une école francophone, 72 % fréquentent une école secondaire de la CSDM.

La CSDM est le plus grand réseau d'écoles publiques du Québec. Au total, elle compte 200 établissements scolaires. Entre autres responsabilités, elle organise les services

¹ Charte de la Ville de Montréal, article 91

² Montréal C'est votre ville. Exprimez-la! Consultation publique sur le plan de développement de Montréal, Office de consultation publique de Montréal

éducatifs pour plus de 100 000 élèves, jeunes et adultes, dont un grand nombre d'élèves manifestant des besoins particuliers, soit les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Elle gère les ressources humaines, financières et matérielles, et elle coordonne le transport scolaire, les services de garde et les relations avec la communauté. De plus, la CSDM est un des plus grands employeurs de Montréal avec ses 16 000 employés.

La CSDM possède des caractéristiques particulières, notamment la diversité culturelle de sa population et la défavorisation d'une grande partie de celle-ci. Tous les quartiers du territoire de la CSDM comptent des milieux défavorisés, que ce soit des enclaves de pauvreté à l'intérieur de quartiers mieux nantis ou des quartiers dans lesquels la défavorisation est généralisée.

Soulignons que les élèves de la CSDM proviennent de 169 pays et que, au sein de cette population, on dénombre 183 langues maternelles. Forte de cette diversité ethnoculturelle, la CSDM contribue depuis plusieurs années à l'intégration de milliers de nouveaux arrivants : tant des élèves poursuivant leur scolarité au secteur des jeunes que des adultes désirant apprendre ou perfectionner leur français, obtenir une équivalence, faire reconnaître des acquis ou poursuivre des études.

Comme mentionné dans le « Bilan et analyse contextuelle en lien avec le Programme de soutien à l'école montréalaise³ », la combinaison de la défavorisation et de l'immigration rend la situation unique à la région montréalaise. En effet, le milieu socioéconomique de l'école et la présence d'élèves nés à l'étranger sont fortement liés au seuil de faible revenu.

C'est dans ce contexte que la CSDM doit réaliser sa mission, soit d'organiser les services éducatifs ainsi que de veiller à leur qualité et à la réussite des élèves afin que ces derniers atteignent le plus haut niveau de scolarisation et de qualification. De plus, la CSDM doit promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire ainsi que contribuer au développement social, culturel et économique de sa région, soit la ville de Montréal. Pour la CSDM, il est de la plus haute importance d'offrir l'égalité des chances à tous les élèves, jeunes ou adultes, de développer leur plein potentiel et de maintenir leur motivation en vue de réussir leur parcours scolaire.

Cependant, la CSDM ne peut pas accomplir cette mission seule. Il s'agit d'une responsabilité partagée avec les membres de la communauté, notamment les parents,

³ Programme de soutien à l'école montréalaise : programme financé par le MELS pour soutenir des interventions et pratiques éducatives en milieu défavorisé.

la Ville de Montréal, l'Agence de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les entreprises privées.

Cette responsabilité partagée se traduit par la multitude de services et d'activités qui sont accessibles aux élèves de Montréal, jeunes et adultes, lesquels, après l'école, sont des citoyens à tous égards. La présence, la disponibilité et l'accessibilité de ces services, aussi variés soient-ils, ont une grande influence sur la décision de choisir Montréal comme lieu de résidence pour les gens qui souhaitent fonder une famille. Rappelons que, tout au long de sa vie, une personne, un citoyen, pourrait être appelée à fréquenter un centre de la petite enfance, l'école de quartier, le centre de loisirs, la bibliothèque, le centre de santé et de services sociaux (CSSS), l'école de métier de la formation professionnelle, le cégep, le centre de formation générale des adultes, l'université, l'organisme communautaire, etc. Sans oublier les occasions de carrières dans des organisations ou des entreprises montréalaises ainsi que les mille et une activités auxquelles il pourrait s'adonner.

Comment rendre disponible et accessible cet éventail de services et donner ainsi des conditions gagnantes à tous les citoyens montréalais, et particulièrement à ceux qui proviennent des milieux défavorisés, afin qu'ils aient les mêmes chances de réussite, autant scolaire que sociale, professionnelle et personnelle?

C'est dans cette optique de responsabilité partagée que les commentaires qui suivent ont été élaborés et intégrés dans les trois perspectives du Plan de développement de Montréal.

VIVRE ET GRANDIR À MONTRÉAL

Égalité des chances pour tous

Pour la CSDM, il importe d'assurer l'égalité des chances pour tous les élèves qui fréquentent ses établissements scolaires. Égalité des chances pour tous, cela signifie que les jeunes bénéficient des mêmes possibilités, qu'ils soient d'un milieu défavorisé ou favorisé, notamment :

- que les jeunes aient accès à des ressources et activités culturelles, sportives et scientifiques le jour, le soir et les fins de semaine;
- que les jeunes bénéficient d'un environnement sécuritaire le matin, pendant l'heure du dîner et après l'école;
- que les jeunes soient informés et guidés dans les choix de parcours scolaires qui s'offrent à eux et que ces parcours leur soient accessibles afin qu'ultimement ils terminent leur parcours scolaire.

Considérant que la Ville est maître d'œuvre en ce qui concerne l'offre de services de loisirs à ses citoyens, la CSDM contribue grandement à cet égard en rendant ses écoles disponibles prioritairement pour les activités organisées par la Ville après les heures de classe, et ce, en conformité avec l'entente-cadre⁴ intervenue entre les deux organismes publics. En ce qui concerne l'utilisation des installations sportives et récréatives de la Ville par les établissements scolaires de la CSDM, certaines disparités sont constatées quant à l'accessibilité desdites installations publiques selon les secteurs. Il importe que les élèves des établissements publics puissent bénéficier des installations publiques en fonction de leurs besoins.

Recommandation : *Prioriser les établissements scolaires publics au regard de l'accessibilité et de l'utilisation des installations sportives et récréatives municipales, et ce, en conformité avec l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la CSDM.*

Partage des ressources Milieu sain et sécuritaire

Depuis les dernières décennies, au Québec comme ailleurs, la condition physique des jeunes se détériore. L'actuelle tendance à l'obésité entraîne plusieurs difficultés tout au long d'une vie, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel. Il s'agit d'un défi également pour le système de santé et pour la société en général. Par conséquent, il

⁴ Entente-cadre régissant les échanges de service entre la Ville de Montréal et la [Commission scolaire de Montréal], dans le domaine des installations sportives et récréatives, novembre 1991.

est primordial de promouvoir de saines habitudes de vie et d'encourager l'activité physique chez les élèves, jeunes et adultes.

La CSDM tient la santé des citoyens à cœur. Elle considère donc qu'il est essentiel de porter une attention particulière à la vente de boissons énergisantes dans les distributrices des arénes, dans les dépanneurs et dans les restaurants rapides à proximité des établissements scolaires. Soulignons que de telles mesures vont tout à fait dans le sens du 4^e but de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans sa stratégie visant la persévérance et la réussite scolaires *L'école, j'y tiens!*, soit l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.

Aussi, dans cette optique, en vue de faciliter l'adoption de saines habitudes de vie et la pratique d'activités physiques par les citoyens, jeunes et adultes, il serait à l'avantage de tous les citoyens, le jour en tant qu'élèves et les soirs/fins de semaine avec leur famille, que les organismes publics, dont la CSDM, la Ville et tous les partenaires, fassent un exercice de révision des ententes. En effet, il conviendrait de revoir et de mettre à jour les ententes existantes, voire de convenir d'ententes plus larges et mieux adaptées aux besoins de la population, et ce, dans un esprit d'équilibre quant au partage des ressources et des responsabilités.

Recommandations : Améliorer le partage des équipements collectifs, par la mise à jour des ententes de partage des équipements entre les divers organismes publics (gymnases, piscines, parcs, terrains de jeux, bibliothèques, auditoriums, maisons de la culture, etc.), voire par la conclusion d'ententes plus larges et adaptées aux besoins de la population.

Établir, en collaboration avec les partenaires, des stratégies visant à promouvoir, à faciliter et à accroître l'adoption de saines habitudes de vie et la pratique d'activités physiques par les citoyens, jeunes et adultes.

Réfléchir à la mise en place d'un système de prêt de matériels, sur le même principe que les bibliothèques scolaires et municipales, lors des vacances et pendant les fins de semaine, pour que toutes les familles puissent avoir accès à du matériel sportif de qualité afin de pratiquer des activités physiques variées et selon leurs intérêts, été comme hiver.

Déblayer les accès aux parcs et organiser des activités récréatives en vue d'encourager la pratique d'activités physiques hivernales.

Réussite scolaire : une responsabilité partagée

Deux phénomènes bien particuliers aux grandes villes comme Montréal sont constatés, soit la mixité sociale et la pauvreté socio-économique. Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge, ils peuvent générer des effets négatifs importants, notamment sur la réussite scolaire et la socialisation. Il est primordial d'accroître la concertation, la collaboration et les partenariats entre les organismes publics et privés en vue de faire émerger des complémentarités et d'en faire bénéficier tous les citoyens, plus particulièrement les familles qui vivent en milieu défavorisé.

La deuxième orientation du Plan stratégique 2012-2015 de la CSDM s'intitule *Des partenariats au service de la réussite*. Deux axes sont privilégiés, soit la famille et la communauté, lesquelles sont essentielles pour assurer la persévérance et la réussite scolaires.

Il faut aussi noter que, de façon générale, le temps passé en famille a diminué, ce qui fait en sorte d'augmenter le nombre d'enfants fréquentant un service de garde, et ce, qu'il s'agisse de celui fourni par l'école ou d'activités organisées par la municipalité. Il importe donc de répondre aux besoins des élèves et de leur famille, et ce, afin de favoriser :

- le temps de qualité en famille;
- l'accès à des activités supervisées;
- un environnement favorable et du soutien adéquat pour le travail scolaire;
- la communication avec les parents;
- l'accès à un réseau d'entraide;
- un environnement sécuritaire.

Recommandation : *En collaboration avec la CSDM et les différents partenaires, trouver des solutions permettant de gérer adéquatement la présence simultanée de la mixité sociale et de la pauvreté pour contrer les effets négatifs qu'elle entraîne parfois.*

TRAVAILLER ET ÉTUDIER À MONTRÉAL

Écoles publiques secondaires de la CSDM

La réussite et la persévérance scolaires des adolescents constituent un défi pour la CSDM. En effet, il s'agit d'une étape particulièrement fragile pour certains jeunes qui ont du mal à persévérer. Il s'agit d'une période de leur vie où ils vivent des changements importants, voire des moments charnières, dont le passage du primaire au secondaire n'est que le début. La CSDM se préoccupe particulièrement de ces élèves. Par conséquent, dans son plan Réussir, elle a retenu plusieurs moyens prioritaires à mettre en œuvre visant à maintenir la motivation de ces jeunes jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ce plan comporte également une préoccupation sur les besoins des jeunes EHDA.

Voilà pourquoi la CSDM interpelle la Ville et les partenaires à mettre tout en œuvre en vue de stimuler les adolescents positivement et de les motiver à poursuivre leurs apprentissages, à relever des défis et à participer à des activités touchant divers domaines (sportifs, ludiques, communautaires, démocratiques, etc.). Par ailleurs, ils ont besoin de modèles à suivre, des exemples qui incarnent la réussite et la persévérance scolaires, sociales, professionnelles et personnelles.

Recommandations : *Travailler en partenariat avec la CSDM en vue d'améliorer l'offre de services aux adolescents et de mettre en place des activités qui contribueront à développer leur plein potentiel et leur persévérance, tout en prenant en considération les besoins des élèves HDAA. En ce qui concerne ces derniers, faciliter également l'accès aux différentes installations.*

Offrir des activités touchant divers domaines (sportifs, ludiques, communautaires, démocratiques, etc.) en vue de favoriser particulièrement la participation des adolescents.

S'assurer de la qualité des services ainsi que du professionnalisme des intervenants qui travaillent auprès de ces jeunes.

Formation professionnelle : une porte vers l'avenir

En raison de sa mission et des nombreux services qu'elle offre, notamment ceux liés à l'urbanisme et au développement économique, la Ville de Montréal a des liens privilégiés avec les gens d'affaires. Elle est l'une des principales portes d'entrée pour les

investisseurs et les entrepreneurs qui désirent s'installer et développer leur entreprise à Montréal. Elle doit, par conséquent, être en mesure de créer un milieu de vie favorable au développement personnel et professionnel en vue d'attirer et de retenir ces acteurs importants de la communauté montréalaise. Dans le même ordre d'idées, elle doit également donner confiance aux parents que leurs jeunes auront à proximité des occasions de stages, de travail et d'expériences professionnelles de haut calibre, lesquelles s'inscrivent dans une perspective d'avenir prometteur et enrichissant personnellement et collectivement.

La formation professionnelle est une porte qui mène directement au marché du travail. La CSDM est persuadée qu'elle peut et devrait également conduire à des études supérieures collégiales et universitaires. Plus d'une centaine de programmes d'études professionnelles sont offerts dans les centres de la CSDM. Ils touchent des domaines aussi variés que l'administration, le commerce, l'informatique, les arts, les bâtiments et travaux publics, le bois et les matériaux connexes, la construction, le textile, l'entretien de l'équipement motorisé, la mécanique, la métallurgie, la santé et les soins esthétiques, l'aérospatiale, l'horticulture, la restauration et le tourisme. Il importe de favoriser la création de liens entre l'industrie, les cégeps, les universités et la formation professionnelle afin de s'assurer que la formation est de la plus haute qualité et pertinence en vue de qualifier les professionnels et la main-d'œuvre des entreprises modernes d'aujourd'hui œuvrant dans les différents secteurs de l'industrie montréalaise ainsi que de permettre l'accès à l'emploi et de favoriser la continuité des études aux cycles supérieurs.

Recommandation : *Faciliter la création de liens entre l'industrie, les cégeps, les universités et le milieu de la formation professionnelle.*

École communautaire

« L'école communautaire, c'est d'abord et avant tout un esprit dans lequel un établissement scolaire s'inscrit par une manière d'être, de penser et d'agir au quotidien. [...] Le défi de l'école communautaire réside [...] dans la prise en compte que l'établissement scolaire évolue dans une communauté spécifique et que cette communauté recèle des valeurs, une histoire, des compétences, bref une culture à laquelle [il importe de] s'ouvrir si [l'on] souhaite accompagner [les] élèves vers la réussite. [L'école communautaire [...] vise [...] l'intégration des actions scolaires, familiales et communautaires à l'intérieur d'un tout cohérent, cherchant à mieux soutenir la réussite des élèves. [...] L'école communautaire nous invite donc à revisiter nos manières d'être, de penser et d'agir. Elle nous invite même à nous ouvrir à une nouvelle

culture dans laquelle l'école devient un pôle important pour la communauté, un lieu où les individus apprennent, s'épanouissent et se qualifient pour devenir des citoyens actifs et responsables qui contribueront au développement de cette même communauté⁵. »

Pour la CSDM, il apparaît essentiel que l'école, la famille et les partenaires de la communauté travaillent de plus en plus en partenariat étroit en vue de soutenir la réussite éducative et scolaire des élèves, parce que le développement même de la communauté est tributaire de cette réussite.

Recommandation : *Considérant la responsabilité de la Ville de Montréal concernant le développement communautaire, la CSDM souhaite que soient facilités les échanges et la collaboration avec la Ville et les divers partenaires en vue, notamment :*

- *d'établir une compréhension réciproque des rôles de l'école et de la famille;*
- *d'améliorer la communication école-famille-communauté;*
- *d'accroître l'efficacité des liens avec les partenaires au regard de la réussite éducative des élèves;*
- *d'augmenter la participation des parents dans les divers lieux démocratiques;*
- *de favoriser la scolarisation dans leur quartier naturel.*

⁵ Notre vision de l'école communautaire, L'ACTION EN ÉVOLUTION, Commission scolaire de Montréal, 2008

AMÉNAGER LA VILLE

Développement résidentiel

Bien que le thème lié au développement résidentiel soit intégré dans la perspective *Vivre et grandir*, la CSDM considère qu'il est plutôt de l'ordre de l'aménagement de la ville, compte tenu des répercussions majeures qu'ont les développements résidentiels sur l'accessibilité aux divers services publics.

La CSDM salue les efforts de la Ville de Montréal pour faire de la place aux familles dans ce grand centre urbain, pour retenir celles qui y résident déjà et pour en inviter de nouvelles à adopter cette ville où leurs enfants pourront grandir et s'épanouir en toute sécurité.

Pour véritablement garder les familles à Montréal et créer chez les jeunes citoyens le désir d'y fonder leur famille dans le but d'y vivre et d'y grandir, les représentants de la CSDM sont d'avis qu'il est primordial pour la Ville de Montréal de renforcer les principes qu'elle a établis dans son *Plan d'action famille de Montréal*, sa *Politique familiale de Montréal* et sa *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, et de créer des mesures incitatives qui avantageront les familles.

Pour la CSDM, il est important que toute nouvelle offre résidentielle favorise l'accès à des logements abordables, surtout pour les familles, ainsi qu'à des logements de grande dimension pour celles-ci (deux, trois ou quatre chambres minimum).

Outre son objectif de voir Montréal habitée par plus de familles, le PDM fait mention des principaux projets de développements résidentiels sur le territoire de la Ville de Montréal. Pour la CSDM, certains développements représentent une augmentation substantielle de la population scolaire du secteur concerné.

Selon que le projet de développement vise plutôt des personnes retraitées ou plus particulièrement des familles avec enfants, nous pouvons estimer entre 0,5 et 1,5 enfant par logement. Par exemple, en tenant compte des orientations de la *Politique familiale de Montréal*, l'ajout de 1000 logements signifie qu'environ 150 de ceux-ci seraient de types sociaux et communautaires. Ainsi, selon le projet de développement, le nombre d'enfants en âge de fréquenter une école primaire pourrait varier entre 75 et 225. Cela représenterait respectivement 4 ou 11 classes supplémentaires. Ce dernier nombre correspond à une petite école. Bien entendu, l'ajout d'un bon nombre de classes implique également l'ajout de services et de personnel, ce qui requiert aussi des locaux supplémentaires.

Outre les projets de développements résidentiels en cours et ceux annoncés pour les prochaines années, la CSDM vit, depuis les cinq dernières années, une situation particulière quant à ses besoins en espace pour répondre aux besoins de la population.

Tout d'abord, en 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en œuvre son plan *L'école, j'y tiens!*, lequel prévoit, notamment, une réduction des rapports élèves-enseignant pour toutes les écoles primaires. Parallèlement, le MELS annonçait, par les prévisions annuelles qu'il transmet aux commissions scolaires du Québec, une augmentation substantielle de la population scolaire qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2020. Seulement sur le territoire de la CSDM, cela représente environ 10 000 élèves de plus à scolariser sur une période de 10 ans. Ces deux éléments ont, de toute évidence, une conséquence majeure sur les besoins en espace à la CSDM.

Comme suite à ces annonces, la CSDM a dû procéder à une vaste analyse sur la capacité de ses écoles à accueillir de nouveaux élèves et à répondre aux nouveaux besoins. Ainsi, un peu partout sur son territoire, la CSDM se voit dans l'obligation de trouver des solutions permettant de pallier le manque d'espace. Ces solutions sont multiples : parfois, il s'agit de redéfinir le territoire des écoles, alors que, d'autres fois, cela concerne davantage la révision de l'utilisation des locaux de l'école. D'autres solutions amènent la CSDM à reprendre des bâtiments qu'elle loue à des tiers, dont un grand nombre sont des organismes communautaires. Dans bien des cas, elle se voit cependant dans l'obligation d'agrandir des écoles, voire d'en construire de nouvelles, afin d'ajouter suffisamment de classes pour répondre aux besoins de la population. Avec l'appui et l'autorisation du MELS, plus d'une vingtaine de projets d'agrandissement ou de construction d'écoles viendront bientôt pourvoir à ces besoins.

Par conséquent, il va sans dire que toute annonce de développement résidentiel sur le territoire de l'île de Montréal correspondant à celui de la CSDM vient gonfler le nombre d'élèves à scolariser dans les secteurs touchés par des développements.

Recommandation : *Renforcer les principes établis par la Ville de Montréal dans son Plan d'action famille de Montréal, sa Politique familiale de Montréal et sa Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et créer des mesures incitatives qui avantageront les familles (actuelles et nouvelles).*

Espace pour scolariser

Pour les raisons énoncées précédemment et considérant l'obligation de scolariser les élèves de tout son territoire, il importe donc pour la CSDM de signifier à la Ville la nécessité de prévoir, dans tout projet de développement résidentiel, l'espace requis pour la construction d'une école qui pourra servir la population scolaire, et ce, quel que soit le secteur concerné.

De plus, une commission scolaire a l'obligation d'avoir accès à un terrain avant de faire parvenir au MELS une demande d'ajout d'espace. Financée par des fonds publics, la CSDM croit qu'il importe que toute acquisition d'un nouvel espace se fasse avant que ce dernier ne fasse l'objet de spéculation en vue d'assurer la mise en place des conditions les plus optimales pour scolariser la population de son territoire.

Ainsi, pour accueillir plus de familles à Montréal, comme le souhaite la Ville de Montréal par son *Plan d'action famille de Montréal* et son projet de plan de développement de Montréal, il est impératif d'offrir aux familles les services essentiels dont elles ont besoin, notamment une école primaire dans leur quartier. Par conséquent, la présence d'une école primaire dans les nouveaux secteurs en développement favorisera l'intérêt des jeunes familles à s'installer dans ces secteurs, ce qui contribuerait grandement à créer les milieux de vie souhaités par la Ville dans son projet de plan de développement de Montréal.

Pour ces raisons, la CSDM réitère sa demande qu'un terrain soit prévu dans tout nouveau projet de développement résidentiel. La dimension du terrain devrait être conforme aux normes en vigueur pour la construction d'une école primaire avec une cour d'école, et l'aménagement des rues qui y mènent devrait favoriser l'inclusion des orientations et des objectifs du *Plan d'action famille de Montréal* en ce qui a trait à la sécurité des enfants.

La CSDM est consciente que la nature des projets de développement en cours et à venir pourrait nécessiter d'innover quant à la modalité d'implantation d'une école, surtout si cette innovation s'inscrit dans un campus de services multiples offerts aux citoyens. Différentes possibilités d'aménagement pourront être étudiées en fonction des besoins et du contexte.

Recommandation : *Intégrer aux procédures liées au développement résidentiel (public et privé) des directives visant à prévoir l'espace requis pour les services publics et les équipements collectifs en vue de répondre adéquatement aux besoins de la population additionnelle générée par ledit développement.*

Transport

Pour la CSDM, permettre aux élèves et aux familles montréalaises d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire est une grande priorité.

La CSDM est préoccupée par la largeur et l'accessibilité des rues aux abords de l'école, car les artères trop exigües compromettraient la sécurité en ce qui concerne les services liés au transport scolaire, sans oublier ceux des services d'incendie et d'urgence. En ce sens, il importe de considérer le rayon de braquage permettant aux autobus ou aux gros véhicules d'urgence de manœuvrer. Des zones pour débarcadère devraient également être prévues.

Également, l'installation de saillies dans certaines rues devrait être considérée afin de favoriser des déplacements plus sécuritaires pour les enfants. Aussi, l'ajout de pistes cyclables favoriserait des déplacements actifs et sécuritaires, tant pour les enfants que pour les familles.

En ce qui concerne plus particulièrement le transport scolaire, mentionnons que la *Politique du transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* vise à scolariser les élèves du préscolaire et du primaire dans leur quartier naturel, et ce, dans la mesure où les conditions le permettent. D'ailleurs, c'est également le souhait des parents. Selon sa politique, la CSDM doit prévoir du transport par véhicule lorsque la distance de parcours entre l'école et la résidence d'un enfant (préscolaire, 1^{re} et 2^e années du primaire) excède un kilomètre. Pour les autres jeunes du primaire, cette distance maximale est fixée à 1,6 km. Cependant, en raison des frais élevés liés au transport, il importe de trouver des solutions qui n'impliquent pas ce type de service.

Aussi, la zone d'affectation de population des écoles est régie par une série de critères assurant la sécurité des enfants. En ce sens, elle rejoint la vision appuyée par le *Plan d'action famille de Montréal* (p. 5), où les indicateurs de qualité d'un quartier pointent la sécurité du trajet pour se rendre à l'école comme étant l'un des critères requérant des mesures d'aménagement devant être menées par la Ville.

Lorsqu'il est question de transport dans la ville, d'autres aspects viennent à l'esprit : le transport actif (marche, vélo, patin à roues alignées, planche à roulettes, etc.) et les infrastructures liées (trottoirs, sentiers pédestres, pistes cyclables, traverses de piétons, couloirs scolaires, lumières, panneaux, services policiers, etc.). L'un favorise la pratique d'activités physiques par les citoyens, jeunes et adultes, l'autre est requis pour assurer leurs déplacements en toute sécurité.

Recommandations : *Mettre en place des plans d'action concertés avec les milieux visant, entre autres, l'apaisement de la circulation et la sécurité ainsi que la valorisation des transports collectifs et actifs.*

Renvoyer au guide du ministère des Transports du Québec intitulé « Redécouvrir le chemin de l'école⁶ » (2009) pour l'implantation de corridors scolaires.

Assurer une signature visuelle (signalisation sur panneau ou au sol) commune pour toute la ville en ce qui concerne les écoles.

Créer une table de concertation permanente entre la Ville et la CSDM pour traiter de la mise en place des recommandations, principalement en ce qui a trait à la sécurité.

⁶ Guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire. Ce guide s'adresse principalement aux gestionnaires municipaux responsables de l'entretien du réseau routier et de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

CONCLUSION

L'école : une contribution à la revitalisation et au développement d'une ville, d'un quartier

L'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est également un milieu de vie, d'éducation, un véritable carrefour au cœur des quartiers montréalais. Autour d'une école se dessinent des cadres de vie, des diversités sociales, culturelles et économiques qui façonnent au quotidien la qualité de vie des résidents. L'école est au cœur de sa communauté et, surtout, au cœur de la vie familiale de nombreux Montréalais, jeunes et adultes.

En effet, les écoles, les équipements collectifs et les services communautaires contribuent, au-delà de leur fonction, à établir le noyau d'aménagement urbain qui crée un sentiment de communauté et constitue, à ce titre, un élément structurant de l'aménagement d'un quartier.

Pour la CSDM, il apparaît donc opportun d'associer, dans la mise en place de lieux publics, les usages d'écoles, de centres de la petite enfance (CPE), de santé et de services sociaux ou tout autre service collectif propre à assurer une cohésion dans l'aménagement des espaces collectifs et des quartiers limitrophes.

Notamment, la CSDM cherche à créer une nouvelle synergie entre les écoles de quartier et les acteurs des milieux institutionnels, comme ceux du milieu de la santé ou du secteur municipal, ou encore des acteurs du milieu communautaire, par la mise en place d'« une école ouverte sur son milieu », afin que le meilleur partage possible des équipements publics soit effectué au bénéfice des élèves, des familles et des membres des communautés locales. Par exemple, il serait envisageable d'offrir, au sein de l'école, des services d'un comptoir d'une bibliothèque, ou encore des services de loisirs dans le gymnase tout au long de l'année.

Par ailleurs, lorsqu'il est question du développement des différents secteurs de la ville de Montréal, réitérons que la présence d'une école primaire favorise l'intérêt des jeunes familles à y rester, ce qui contribue grandement au développement des quartiers comme milieux de vie souhaités par la Ville de Montréal. Par conséquent, il est essentiel d'intégrer, autour de l'école, des lieux adaptés à celle-ci. Cela passe notamment par le développement de lieux et de services adaptés aux familles et par le développement de différents moyens pouvant favoriser un mode de vie sain et sécuritaire, par exemple en intégrant les principes de déplacements actifs et sécuritaires vers l'école, ou encore des espaces verts. Il est important de concentrer les ressources d'un quartier autour de la famille et des enfants.

De plus, comme le mentionne la CSDM dans le cadre de son mémoire « Montréal physiquement active », l'école doit assurer aux élèves un environnement sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et affectif et mettre à profit toutes les occasions de bouger. Cependant, cette responsabilité déborde largement le cadre des seules interventions propres au programme d'éducation physique et à la santé; elle requiert une action concertée de l'ensemble du personnel, en collaboration avec les parents, les professionnels de la santé, les responsables de l'aménagement des milieux de vie et tout autre intervenant du milieu scolaire et communautaire.

En vue de conjuguer les efforts dans la réalisation de ce plan d'envergure, la CSDM demeure disponible à poursuivre les échanges et les travaux avec les représentants de la Ville de Montréal ainsi qu'avec les différents partenaires publics qui seront appelés à offrir leurs services à la population de Montréal.